

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

\*

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :  
10 juillet 2020

Date d'affichage :  
23 juillet 2020

L'AN deux mille vingt, le 16 juillet le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 10 juillet, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS :**

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, NIORT, PARRAIN, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

**ABSENTS :**

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à Michèle GRENET*

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale  
Déléguée  
*a donné pouvoir à Pierre PECOUL*

< > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : Mickaël SEMANA**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 JUILLET 2020**

**QUESTION N° 10**

**OBJET : Autorisation de Soumissionner à un marché public –  
Soumission à un marché de collectivité pour la fourniture de repas  
pour les élèves des écoles de Chambaron sur Morge et le Cheix sur  
Morge**

**RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN**

Les communes de Chambaron sur Morge et Le Cheix sur Morge  
renouvellent leurs marchés de restauration scolaire.

Une collectivité territoriale peut être candidate à un marché public  
passé par une autre personne publique, à condition que sa candidature  
« réponde à un intérêt public local, c'est-à-dire s'inscrive dans le prolongement  
d'une de ses missions de service public », et respecte le droit de la  
concurrence.

Dans la mesure où la Commune de Riom remplit ses conditions, il est  
proposé de répondre à l'appel à concurrence lancé par ces deux communes du  
territoire de Riom Limagne et Volcans concernant la restauration scolaire, le  
tarif reflétera le coût réel unitaire de fabrication et de livraison.

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- **autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour  
répondre à ces appels d'offres et à signer les pièces afférentes,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 16 juillet 2020**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**